BULLETIN MUNICIPAL

Juin 2021

SAINT PIERRE LA BOURLHONNE

Bilan de la saison de déneigement

Les opérations de déneigement se sont déroulées du 02/12/2020 jusqu'au 15/03/2021.

Notre prestataire Daniel Taillandier a été notamment sollicité le 25/12 et le 01/01. Nous le remercions vivement.

Il est sorti à 16 reprises pour un total de 53h00.

Il faut en moyenne 5h pour déneiger la totalité de la commune.

Pour les personnes qui ne vivent pas au quotidien sur la commune, pensez à nous prévenir à l'avance lorsque vous souhaitez rejoindre votre résidence en période hivernale. 1 semaine si possible. Merci par avance.

Recherche d'un local pour le commerce associatif

Le conseil municipal souhaite créer un local associatif proposant quelques services tels qu'une épicerie de première nécessité, un point de vente de produits locaux, un bar, un local de réunion pour les associations ou le télétravail ….

L'objectif principal étant de créer un lieu de convivialité pour les habitants et un endroit attrayant pour les gens de passage.

En premier lieu nous avons recherché un bâtiment permettant l'installation du local. Plusieurs maisons inoccupées du bourg ont été envisagées, visitées et estimées par l'organisme EPF SMAF (L'Établissement Public Foncier Local d'Auvergne est un organisme public de développement des territoires. L'EPF met au service des communes son expertise de l'ingénierie foncière).

Les conclusions ont été les suivantes :

- Achat de foncier uniquement sur fond propre ou emprunt, aucune aide ou subvention ne peuvent être sollicitées pour un achat immobilier.

- Travaux compliqués voire impossibles pour l'accès aux personnes à mobilité réduite, les maisons de bourg permettent très difficilement l'adaptation aux règles d'accessibilité.

- Estimations de l'EPF Auvergne ne convenant pas aux propriétaires

- Surface trop importante avec un montant de travaux inenvisageable pour la commune

L'idée de réhabilitation d'une maison de bourg a donc été écartée et le projet a été repensé autour des bâtiments et terrains appartements à la commune.

C'est pourquoi il est envisagé de modifier la place de la mairie en incluant l'ancienne école et d'aménager le préau de manière à ce qu'il puisse accueillir le local.

Cet aménagement doit permettre la création d'un espace ouvert au centre du bourg regroupant la mairie, la salle des fêtes, le bâtiment de l'annexe de la mairie, et le nouveau local associatif. Un avant-projet sommaire est en cours de réalisation par un bureau d'étude.

Logement ancienne école

Suite à plusieurs demandes de locations saisonnières, nous avons décidé de reprendre la gestion des 4 logements situés dans l'ancienne école. Pour cela nous avons dénoncé le bail emphytéotique avec la communauté de commune Ambert Livradois Forez.

Cette demande devrait être délibérée en juillet lors du prochain conseil communautaire ALF.

Tri des déchets

Depuis le 1er Mai, le tri des déchets s'est simplifié. Vous avez tous reçus des dépliants dans vos boites aux lettres.

100% des papiers et des emballages sont à déposer dans le bac jaune.

Le 5 juin a eu lieu une initiation au compostage. 16 participants et autant de composteurs offerts par Ambert Livradois Forez. Nous envisageons d'installer un composteur commun dans le bourg. Si vous êtes intéressés pour être le réfèrent d'un composteur dans un hameau, faites nous le savoir.

Station d'épuration

La station d'épuration ne concerne que les habitants du Bourg et de la Bourlhonne, son bon fonctionnement dépend d'une règle simple :

Seul le papier toilette et les déchets organiques doivent être jetés dans les toilettes.

Les déchets non biodégradables tels que les lingettes et protections périodiques, bouchent les grilles de filtration et ralentissent le traitement des eaux usées.

Communication

Nous avons souscrit un abonnement annuel à l'application **PanneauPocket**. Cette application est téléchargeable gratuitement sur vos téléphone ou tablettes.

Elle vous permet de recevoir instantanément sur vos appareils, les informations que nous diffusons. Elle vient en complément de la page Facebook que nous avons ouverte en 2020 (déjà 125 abonnés).

https://www.facebook.com/Mairie-de-Saint-Pierre-la-Bourlhonne-582486839109700

Un site Internet est en cours de création auprès de l'agence Centre France.
Livraison du site prévue avant la fin de l'année.

Chemin de la Vye :

Suite aux nombreuses plaintes et signalements reçus concernant le trafic important sur le chemin rejoignant les Igonins depuis les Sollelis, les riverains ont demandé la mise en place d'un sens interdit sauf riverains dans les deux sens de circulation.

Plusieurs actions ont été menées par le conseil municipal tel que : La prise de renseignements auprès de la gendarmerie, contact avec la sous-préfecture, analyse du cadastre et des limites de territoire de la commune.

Suite à ces actions un arrêté municipal réglementant l'usage de la route depuis le croisement allant vers Genasse et en direction des Sollelis a été préparé. Il interdira le trafic pour tous les usagers non riverains (sauf secours, services). Il interdira également la circulation dans les deux sens, aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Il sera mis en application après la réfection de la chaussée prévue cet automne et l'installation des panneaux de signalisation.

École du Brugeron

Bilan de la rencontré avec les élus du Brugeron concernant la participation aux frais des écoliers de Saint pierre.

La commune de **Saint Pierre remboursera contre présentation de la facture acquittée** les transports scolaires pour les enfants scolarisés à l'école du Brugeron ainsi que ceux du collège d'Olliergues.

La convention entre la mairie du Brugeron et Saint Pierre la Bourlhonne est modifiée et définit que la participation aux frais de la cantine sera de 2€ par repas (le reste dû est de 2 € à la charge des familles). Ainsi que l'engagement à

payer les frais de sortie scolaire à la commune du Brugeron au prorata du nombre d'élèves de St Pierre (cette somme sera versée à la commune du Brugeron à chaque fin d'année scolaire).

Ouverture de la pisciculture des Bachassières :

- Elle va rouvrir ses bassins prochainement. Cette activité a été relancée suite à l'arrivée sur la commune, de la Famille Mangue (4 enfants), en provenance du Gard.

- Vous pouvez dore et déjà les contacter pour venir pêcher des truites dans leurs bassins.

Commission ADRESSAGE :

Des travaux sont en cours afin de définir l'ensemble des adresses de la commune.

Il s'agit là de normaliser les adresses communales, c'est-à-dire de procéder à la dénomination de l'ensemble des voies communales, publiques et privées et à la numérotation de tous les bâtis.

L'intérêt d'un adressage de qualité :

- Rapidité d'intervention des services d'urgence
- Efficacité de l'acheminement du courrier et des colis
- Optimisation du déploiement des réseaux (télécoms, fibre, etc)

- Optimisation de l'usage des GPS

Ces travaux sont réalisés en partenariat avec La Banque Postale.

Une fois les travaux de la commission terminés, validés et enregistrés par le Service National de l'Adresse, viendra alors le temps de l'implantation des panneaux de rue et des numéros de maison. Ces travaux seront effectifs en 2022.

La règle choisie est de nommer la route, voie ou chemin en fonction de la destination.

Infos du SIAEP du Fossat :

Captage de la Sablière : après le traitement d'une éventuelle non-conformité réalisée lors des travaux de captage des sources, le feu vert pour relier ce captage au réseau du syndicat a été obtenu. A noter que ce captage sur la commune est important car il a un débit 2,27 l/s ce qui s'ajoute aux captages d'Aigle 1 et Aigle 2 de respectivement 0,91l/s et 0,77 l/s.

Info du SIEG d'Ambert :

Une programmation pluriannuelle de rénovation des éclairages publics, subventionnée, va être mise en place. Nous avons demandé l'installation d'un point d'éclairage au pont de la Fortiche, qui a été mis en place début juin.

Travaux en cours

- Lors de la tempête de Novembre 2020, des tuiles ont été arrachées par le vent sur le mur d'enceinte du cimetière. Un artisan local réparera le mur avant fin Juin.

- Calvaire du haut du bourg :

La croix a été renversée par un camion de transport de bois, un constat à l'amiable a été réalisé. Nous avons sollicité une entreprise spécialisée de l'Allier afin de réparer les dégâts occasionnés à la Croix, qui nous a fourni un devis élevé que nous avons remis en cause. Aussi nous avons sollicité des

artisans locaux qui ont établi des devis 50% moins chers. L'expert de notre assurance a validé ces travaux de réparation avec nos deux artisans locaux. Tout cela a généré un retard à la réparation qui commencera fin juin.

- Une glissière en bois sera mise en place sur le chemin de la Vye au niveau de la maison de Mme Lavet pour éviter les éboulements de terrain en contrebas, lorsque les véhicules s'approchent trop près des bas-côtés lors de croisements. Cette glissière sera financée à 80% par l'amende police. L'amende police est un organisme qui utilise les recettes des contraventions routières pour subventionner des travaux de sécurité routière.

Tourisme

En Novembre nous avons sollicité le club Espace VTT FFC Ambert-Crêtes du Forez pour leur proposer la création d'un circuit au départ de St Pierre et qui permettrait de rejoindre le col du Béal puis de redescendre sur St Pierre. Franck Débarges nous a proposé un circuit au dénivelé progressif. Ce circuit a été validé et très apprécié par l'équipe Ambertoise. Il sera balisé prochainement. Notre commune apparaitra ainsi sur les dépliants de l'espace VTT des crêtes du Forez.

Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est le document d'urbanisme qui, à l'échelle de la communauté de communes, établit le projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire. Ainsi, il régit le lieu, l'objet et la manière de construire.

Les anciennes communautés de communes concernées par le PLUi : Pays de Cunlhat, Pays d'Olliergues, Vallée de l'Ance.

Notre commune est donc concernée par ce PLUi et son règlement. Nous vous incitons à le consulter avant tout projet (agrandissement, abri, modification de façade(s), fenêtre de toit, etc…)

Commission cimetière :

Tenant compte de l'exiguïté du cimetière, à terme ; il a été initié en 2019, une procédure de « Reprise des concessions en état d'abandon ».

C'est une procédure longue et très encadrée, puisqu'elle s'achèvera en 2024.

Un expert extérieur à la commune, accompagne la commission dans ses travaux.

L'ensemble des concessions en état d'abandon ont été initialement identifié, en 2019, par les membres de la commission.

Une fois la procédure terminée, la commune devrait pouvoir récupérer une trentaine d'emplacements, pour les inhumations futures et ainsi éviter des travaux couteux d'agrandissement du cimetière actuel.

Ne pas hésiter à se faire connaître au secrétariat de Mairie, si des sépultures, actuellement identifiées « en état d'abandon », ne le sont pas définitivement.

Travaux forestiers effectués sur la commune :

12 propriétaires ont effectué des coupes de bois dont 6 ha 3 en coupes rases et 7 ha 4 en éclaircies sur les secteurs de LA VYE, L'OSSEDAT, CHEZ MOISEL, LA SALESSE, LA RICHARDE, CHEZ LE PRETRE, BOIS DE LA SABLIERE et LA GRANGE NEUVE.

Les entreprises sont CBD, SOUGY, SCIERIE DU HAUT FOREZ, CFBL et UNISYLVA.

Quelques dégâts ont été constatés :

- Goudron arraché sur le chemin de CHEZ LE PRETRE et LA SALESSE
- Fils électriques détériorés à LA SALESSE
- Calvaire renversé, Haut du bourg

Un projet d'aménagement de la piste forestière de LA CHAMBOITE est en cours

Les propriétaires forestiers qui ont besoin de conseil peuvent s'adresser à Maxime AUBERT, animateur territorial forestier, tél 06 98 73 56 61

Travaux dans les logements sociaux de la Cure et de la Poste :

A la demande des locataires, nous avons visité les logements locatifs, des travaux de plomberie étaient nécessaires dans les deux logements communaux. Après sollicitation de devis par des artisans locaux, les travaux ont été effectués.

Cette visite a également permis de constater un état énergétique du bâtiment défaillant.

Un contact a été pris avec la Direction de l'Habitat du département qui peut nous proposer des solutions pérennes. Avant toute chose, un audit énergétique sera réalisé pour déterminer les travaux d'isolation nécessaires et potentiellement le remplacement du mode de chauffage. Un appel d'offre à des entreprises locales ayant la qualification RGE (obligatoire pour les logements)

Budgets

Affectation des résultats 2020 :

- Budget communal

L'excédent en fonctionnement de 52089,09€ reste en fonctionnement.

L'excédent en investissement de 259580,13€ reste en investissement.

- Budget assainissement

L'excédent en fonctionnement de 1483,67€ reste en fonctionnement.

L'excédent en investissement de 33442,49€ reste en investissement.

- Budget communal 2021

  Fonctionnement : 196012,88 €

  Investissement : 327720,60 €

- Budget Assainissement 2021

  Fonctionnement : 9815,61 €

  Investissement : 54068,54 €

- Taxes

  Les taux restent inchangés en 2021.

Rectificatif

Lors du 1er bulletin, nous avions indiqué les montants des opérations de débroussaillage des 4 dernières années. Pour 2020 le montant à prendre en compte est le montant TTC (3528 €) et non HT.

NOS ASSOCIATIONS

SESPB :

L'association a été créée en 2011, pour contribuer à la sauvegarde, la rénovation, la conservation et l'entretien de l'Eglise de Saint Pierre La Bourlhonne. Après d'importants travaux réalisés en partie par les habitants de la commune et qui ont permis la réouverture de l'église au culte, l'association participe à l'installation du procédé « Mur Tronic ». Ce procédé est destiné à abaisser le taux d'humidité pour éviter une nouvelle dégradation des peintures et enduits.

L'association souhaite mettre en œuvre une solution pour améliorer l'acoustique des lieux ceci afin d'y donner des concerts et conférences.

Pour soutenir ces actions, vous pouvez adhérer ou faire un don à l'association :
SESPB – c/o M Puntis – L'Ossedat – 63480 Saint Pierre La Bourlhonne

LES ANCIENS COMBATTANTS :

Les cérémonies des 11 novembre 2020 et 8 mai 2021 ont été organisées avec la Municipalité.

LE CERCLE POPULAIRE LAÏC :

L'association organisera sa traditionnelle randonnée le dimanche 1er août à 8h, 2 parcours de 8 et 18km seront proposés avec ravitaillements.

L'association reprendra l'organisation du Loto le samedi 23 octobre à 14h, en remplacement des Anciens Combattants.

PAN EN AVANT :

L'ensemble des bénévoles de l'Association EPEA porte le projet et l'organisation de l'emblématique Fête de la Myrtille du 15 Août au Col du Béal, sur la commune de St Pierre la Bourlhonne.

L'édition 2021 verra le jour le dimanche 15 août : une belle journée à partager en famille !

ET PAN ! EN AVANT ...

Association loi 1901

Déceler , Favoriser , Soutenir , Créer , Développer l'initiative créatrice, d'activités, de biens , de services ou d'emplois .

etpanenavant@gmail.com
https://www.facebook.com/et.pan.en.avant

L'ASSOCIATION JASSERIE JEAN – MARIE :

Le conseil d'administration de l'association a décidé de transférer en mairie de Saint Pierre son siège social.

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE : L'ESPERANCE

La Société de chasse de St Pierre la Bourlhonne a été créée le 26 juin 1956.
Le but de la société est la gestion des animaux sauvage.
Aujourd'hui la société compte 27 adhérents.
La société espère pouvoir organiser un concours de boule en juillet 2022.